



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

**A I G N E**

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**2026-04**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR :  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : Délibération élection des adjoints.**

**L'an deux mille vingt-six**

**Le : vingt mars à 18 heures 45**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire**

**Date de la convocation : le 16 mars 2026**

**PRÉSENTS :** VIDAL Dominique, MAS Claude, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS FRAISSE Maryline, CARRERE Nathan, BOSMA Conny, ROUIBI Abdelaziz, FOUGA Mylène, GLEYE Antoine, MAS Claire.

**EXCUSES/ABSENTS :**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;  
Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 2  
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant qu'une liste est candidate,

Considérant que la liste suivante est soumise au vote,

## Liste 1 conduite par Mary DECOR

Adjoint 1 : DECOR Mary

Adjoint 2 : MAS Claude

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

### 1er tour de scrutin

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Liste . 1 11 voix

La liste conduite par Madame Mary DECOR ayant obtenu la majorité absolue, est élue

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

Premier Adjoint : Mary DECOR

Deuxième Adjoint : Claude MAS

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
Pour être publiée et déposée auprès  
de la Préfecture de MONTPELLIER  
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).